

Cadrage académique des parcours adaptés Année universitaire 2020-2021

Texte de référence : note du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 29 mai 2015

- **Les attendus pour les fonctionnaires stagiaires à mi-temps**

Les fonctionnaires stagiaires sont rémunérés à temps plein pour :

- a. un mi-temps d'enseignement avec des obligations de service afférentes
- b. un mi-temps en formation : dans ce cadre, seront proposés :
 - la validation d'un master 2 MEEF pour les étudiants titulaires du seul M1,
 - la mise en place de parcours adaptés pour les autres.

Dans tous les cas de figure, les fonctionnaires stagiaires sont inscrits soit en M2 MEEF soit en Diplôme d'Université « Parcours Adaptés pour les fonctionnaires stagiaires », dénommé par la suite DU. Pour les parcours de la faculté des sciences, c'est le parcours « Compléments pour l'enseignement des sciences » qui joue le rôle de DU.

En fonction de leur formation initiale, tous les fonctionnaires stagiaires doivent réaliser une production scientifique :

- **Les fonctionnaires stagiaires (non exemptés de diplôme) qui ont un M1 et pas de M2** : ils doivent s'inscrire en M2 MEEF et produire un mémoire de master suivant le cadrage donné sur le site web de l'INSPE de l'académie de Montpellier (<https://inspe-academiedemontpellier.fr/textes-de-references/textes-specifiques-a-l-espe-lr>)
- **Les fonctionnaires stagiaires titulaires d'un M2 (ou diplôme équivalent) qui n'est pas un M2 MEEF** : ils n'ont, a priori, pas acquis les compétences dans le domaine de la recherche en « Education, Enseignement et Formation » dans leur formation initiale. Il leur est proposé
 - soit de s'inscrire en M2 MEEF et de réaliser le mémoire de master
 - soit de s'inscrire en DU et de réaliser un travail scientifique réflexif, en abrégé TSR, dont le cadrage est donné dans l'annexe 1. Ce TSR sera dénommé par la suite TSR-Ecrit Réflexif.Dans les deux cas, les fonctionnaires stagiaires suivent une formation comprenant une initiation à la recherche dans le domaine de « l'Education, l'Enseignement et la Formation »
- **Les fonctionnaires stagiaires titulaires d'un M2 MEEF** : ils ont déjà réalisé un mémoire de master MEEF et acquis de ce fait des compétences en recherche dans le domaine de l'éducation, l'enseignement et la formation. Etant déjà titulaires d'un M2 MEEF, ils seront inscrits en DU. Ils réaliseront un travail scientifique réflexif collaboratif dont le cadrage est donné dans l'annexe 2.

Cette production sera dénommée par la suite TSR-Collaboratif.

Seront observés et pris en compte pour l'avis que l'INSPE doit donner au titre de la formation lors du processus de titularisation :

- l'assiduité ;
- l'engagement dans la formation, notamment la remise des travaux demandés dans les enseignements et de fait, la participation ordinaire au contrôle continu ;
- les compétences professionnelles développées, notamment, au cours du stage et évaluées dans le cadre du master ou du diplôme d'université, en lien avec le référentiel de compétences;
- selon les cas, le mémoire de master MEEF ou le travail scientifique réflexif demandé.

L'UE d'accompagnement du stage et l'UE accompagnant le mémoire de master ou le travail scientifique réflexif (quelle que soit leur nature) ne sont pas compensables au semestre 4 : une note supérieure ou égale à 10/20 est obligatoire dans ces UE pour l'obtention du diplôme, qu'il s'agisse du DU ou du master MEEF.

Dans le cadre du M2 MEEF, la validation d'une UE de langue vivante non compensable et attestant un niveau B2, est obligatoire pour l'obtention du diplôme. Des validations d'acquis sont possibles sous condition. Les informations utiles seront fournies aux stagiaires par les responsables de parcours.

• **Parcours adaptés par populations d'étudiants**

Chaque fonctionnaire stagiaire remplit une fiche de positionnement au plus tard le 20 août. Ceux qui changent d'université doivent fournir les pièces justificatives à l'INSPE lors de la semaine de pré-rentrée. Ces pièces justificatives sont nécessaires à l'élaboration des parcours adaptés et sont distinctes de celles requises pour l'inscription administrative au sein des universités de rattachement. Elles devront à nouveau être fournies aux services de scolarité concernés.

Pour chacun des fonctionnaires stagiaires titulaires d'un M2 ou d'un diplôme équivalent, ou exemptés de diplôme, le directeur des études du site et l'IENA dans le 1^{er} degré et le responsable du parcours et l'inspecteur référent dans le 2nd degré analysent la formation initiale suivie et proposent à la commission académique un parcours adapté. Ce parcours adapté comprendra la formation proposée dans le master 2 MEEF à deux différences près du fait de la formation initiale du fonctionnaire stagiaire :

- des validations d'acquis pourront être proposées du fait de la formation initiale du fonctionnaire stagiaire. Elles concerneront les UE ou ECUE disciplinaires ou les UE de langue vivante (pour les parcours autres que les parcours de langue);
- la nature de la production scientifique (mémoire, TSR-Ecrit Réflexif, TSR-Collaboratif) et de l'enseignement accompagnant leur réalisation.

Pour les fonctionnaires stagiaires en renouvellement ou ayant passé le 3^{ème} concours, sera organisé, avant la réunion de la commission académique, décidant des parcours adaptés un rendez-vous réunissant le fonctionnaire stagiaire, le directeur des études du site et l'IENA dans le 1^{er} degré et le responsable du parcours et l'inspecteur référent dans le 2nd degré. Ce rendez-vous permettra d'examiner la situation spécifique du fonctionnaire stagiaire afin d'adapter le parcours au plus près de

ses besoins. Cette adaptation pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un commentaire intégré au parcours adapté. L'équipe pédagogique pourra également mettre en place un accompagnement renforcé.

Une fois validé par la commission académique, ce parcours est communiqué au fonctionnaire stagiaire sous la forme d'un courrier de Madame la rectrice qui lui sera remis lors d'une réunion à laquelle participent le directeur des études du site et l'INA dans le 1^{er} degré et le responsable du parcours et l'inspecteur référent dans le 2nd degré ou leurs représentants.

La communication du parcours adapté est prévue fin septembre. En attendant, dès la semaine de pré-rentree, les fonctionnaires stagiaires suivent tous les enseignements du M2 MEEF.

Quatre situations sont à distinguer :

a. Les fonctionnaires stagiaires dispensés de condition de diplôme (parents de trois enfants, sportifs de haut niveau, stagiaires issus des concours internes, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi,...).

- **Inscription en DU** sauf pour ceux qui ont le diplôme requis pour être inscrits en M2 MEEF et qui souhaitent être inscrits en M2 MEEF afin d'obtenir en fin d'année ce diplôme national. Pour les titulaires d'un L3 qui sont lauréats du concours, on peut, sur demande des responsables de parcours, proposer une validation d'acquis permettant l'inscription en M2 MEEF qui devra être entérinée par chacune des universités concernées. Si tel est le cas, l'étudiant est soumis aux mêmes exigences que les autres fonctionnaires stagiaires inscrits en M2 MEEF.
- **Formation** : les fonctionnaires stagiaires inscrits en M2 MEEF réalisent un mémoire de master tandis que ceux qui sont inscrits en DU réalisent un TSR-Ecrit réflexif. Pour le reste de la formation, ils suivent tous les enseignements du M2 MEEF, à l'exception éventuellement des UE obtenues par validation d'acquis du fait de leur cursus universitaire antérieur.

b. Les fonctionnaires stagiaires titulaires d'un master 2 (autre que MEF ou MEEF) et/ou d'un doctorat.

- **Inscription en M2 MEEF ou en DU**
- **Formation** : ayant déjà validé un mémoire de master, ils ont à réaliser, selon leur choix, soit un mémoire de master MEEF soit un TSR-Ecrit Réflexif. Les fonctionnaires stagiaires réalisant un mémoire de master seront inscrits en M2 MEEF tandis que ceux réalisant un TSR-Ecrit réflexif seront inscrits en DU. Pour le reste de la formation, ils suivent tous les enseignements du M2 MEEF, à l'exception éventuelle des UE obtenues par validation d'acquis du fait de leur cursus universitaire antérieur.

c. Les fonctionnaires stagiaires titulaires d'un M2 MEEF

- **Inscription en DU**
- **Formation** : les fonctionnaires stagiaires suivent les enseignements décrits ci-dessous dès la semaine de pré-rentree :

- dans le 1^{er} degré : UE d'accompagnement professionnel du stage
- dans le 2nd degré : UE de tronc commun et UE ou ECUE d'accompagnement du stage et de didactique en lien avec la discipline enseignée ou la fonction de CPE.

Dans le cadre de cet accompagnement, deux visites des fonctionnaires stagiaires sont organisées, une formative au premier semestre et une évaluative au second semestre suivant le cadrage de l'INSPE

De plus, les fonctionnaires stagiaires réaliseront un TSR-Collaboratif qui tire profit de leurs acquis méthodologiques en recherche dans le domaine EEF.

d. Les fonctionnaires stagiaires ayant obtenu une partie de leur master MEEF 2

Certains étudiants inscrits en 2017/2018 en M2 MEEF peuvent n'avoir acquis qu'une partie de ce master dans notre académie ou dans une autre académie. Ils doivent :

- suivre les enseignements du M2 MEEF qu'ils n'ont pas encore acquis (cas des étudiants inscrits dans l'académie auparavant) ou dont ils n'ont pas obtenu l'équivalence (cas des étudiants ne venant pas de l'INSPE Académie de Montpellier). Ils suivent obligatoirement toutes les UE d'accompagnement du stage et les UE du tronc commun.
- Pour les stagiaires inscrits dans l'académie en 2017-2018, les UE validées sont acquises. Conformément à la logique de formation, distincte de la logique diplômante, Il pourra cependant être demandé aux fonctionnaires stagiaires de suivre à nouveau les UE concernées si l'équipe pédagogique les estiment nécessaire au bon accompagnement des stagiaires concernés.
- S'ils n'ont pas encore acquis l'UE associée au mémoire, ils doivent la valider. S'ils ont déjà acquis l'UE mémoire, ils réalisent le TSR-Collaboratif.

Parcours adaptés des fonctionnaires stagiaires

non titulaires d'un M2 MEEF – 2020-2021

Annexe 1 : Cadrage du travail scientifique réflexif de type « écrit réflexif »

Texte de référence : note du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 29 mai 2015

Nature du travail scientifique réflexif

Il est défini par la note citée en référence : chaque lauréat d'un concours bénéficiant d'un parcours adapté « **doit produire un travail scientifique, de nature réflexive. Ce travail scientifique, de nature réflexive, repose sur une situation pédagogique ou éducative mise en œuvre en responsabilité et les pratiques professionnelles qui y sont liées. Chaque fois que possible, ce travail doit s'appuyer sur des projets collectifs innovants** ».

Le travail scientifique réflexif s'ancre donc dans l'exercice de la responsabilité en école ou en établissement secondaire et concerne la pratique professionnelle au sens large (lien direct avec la classe ou dimension plus large du métier : travail en équipe, relation avec parents, partenariat, ...). Il mobilise un ensemble de savoirs d'action comme de savoirs théoriques et scientifiques, explicités par des références bibliographiques adaptées, pour identifier, analyser et interroger un problème rencontré sur le terrain, afin de dégager des perspectives d'amélioration des pratiques professionnelles.

Spécificités du TSR « écrit réflexif »

Ce TSR concerne les FSTG non-inscrits en M2 MEEF et qui ne sont pas titulaires d'un M2 MEEF.

Ces FSTG, n'ayant a priori pas réalisé de travail de recherche dans le domaine de l'Enseignement, l'Education et la Formation, suivent une formation dans le domaine de la recherche afin de bénéficier des apports méthodologiques spécifiques de la recherche dans ce domaine.

Le TSR « écrit réflexif » consiste en la rédaction d'un écrit long permettant, à chaque FSTG concerné,

une analyse réflexive de son expérience de la responsabilité afin de développer ses compétences professionnelles.

Compétences visées

Ce travail scientifique réflexif :

- contribue à construire l'identité professionnelle d'un enseignant capable de prendre une distance critique avec ses pratiques ;
- contribue à développer des compétences réflexives et métacognitives sur l'exercice du métier ;
- s'inscrit dans une démarche d'évaluation, de projet et d'innovation propre à assurer un développement des compétences professionnelles ;
- s'appuie sur une méthodologie de recherche (dont le référencement bibliographique) à caractère scientifique.

Objets possibles de travail

La note du ministère relative aux parcours adaptés et rappelée en exergue de ce document demande de favoriser :

- *« la prise en compte des grands enjeux de la refondation de l'École et/ou la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques, la pédagogie à l'ère du numérique, l'innovation pédagogique, la pédagogie inversée, les apprentissages linguistiques, par exemple ;*
- *le renforcement des compétences par rapport à de nouveaux contextes d'exercice du métier ou par rapport à des priorités académiques : autres cycles, éducation prioritaire, climat scolaire, coéducation et relations aux familles, laïcité. »*

Les objets possibles de travail peuvent donc concerner:

- des thématiques transversales à toutes les disciplines (autres exemples possibles : interdisciplinarité, évaluation, accompagnement personnel, apprentissage, gestion du groupe classe, autorité, sanctions, continuité école/collège et collège/lycée, travail avec des partenaires, connaissance des publics particuliers, etc.) ;
- des thématiques didactiques.

Quelle que soit la thématique choisie, ce TSR doit clairement se centrer sur :

- l'activité de l'enseignant dans la classe ou du CPE, dans l'école ou l'établissement ;
- les interactions avec différents acteurs (élèves, autres enseignants, CPE, parents, partenaires) ;
- les données de la recherche.

Méthode de travail attendue

Il est recommandé de réaliser cette production dans le cadre d'un binôme.

Une fois la constitution du binôme souhaitant travailler sur une même thématique réalisée, le travail scientifique réflexif s'organise a priori autour de quatre parties :

1. identification, description et explicitation, à partir d'une revue succincte de la littérature, de la situation rencontrée au sein de l'environnement de travail et choisie de façon collective (se garder dans cette partie de laisser une trop large place aux dimensions descriptive et narrative et privilégier plutôt les raisons du choix et le questionnement initial du groupe) ;
2. élaboration d'une problématique permettant de bien cerner la question professionnelle que la situation choisie permet de poser ;
3. analyse et modifications et/ou alternatives possibles dans des situations similaires au regard des données de la recherche ;
4. nouvelles mises en œuvre, analyse et bilan réflexif dans la perspective du développement des compétences professionnelles en lien avec le référentiel.

Ce sont donc tant les capacités réflexives que la qualité du travail scientifique qui sont attendues.

Cadrage de la production attendue

L'écrit attendu est une production comprise entre 25 et 35 pages (entre 65 000 et 90 000 signes) bibliographie incluse et hors annexes. Il répond aux normes de la littérature scientifique qui sont rappelées dans le cadrage du mémoire de master MEEF au paragraphe 5. (http://www.inspe-academiedemontpellier.fr/images/Cadrage_Memoire_Master_MEEF.pdf)

Accompagnement

Les étudiants bénéficient d'un double accompagnement :

- accompagnement collectif au sein d'un séminaire spécifique ;
- accompagnement personnalisé tout au long de l'année par un enseignant ou un enseignant-chercheur.

Calendrier

Le calendrier annuel du travail scientifique réflexif se calque sur celui des UE mémoires des masters MEEF.

Évaluation

À la fin du premier semestre, un document d'environ quatre pages est produit et donne lieu à

évaluation. Il précise les différentes caractéristiques de la production finale envisagée (questionnement, références bibliographiques, problématisation, actions envisagées).

À la fin du second semestre, Le TSR donne lieu à une présentation orale de 15 minutes qui peut s'appuyer sur un diaporama. Elle est suivie d'une phase de questionnement de 15 minutes. L'évaluation prend en compte le document écrit et la prestation orale.

Un document spécifique, disponible avant fin septembre, précisera les critères de ces deux évaluations.

Parcours adaptés des fonctionnaires stagiaires

titulaires d'un M2 MEEF – 2020-2021

Annexe 2 : Cadrage du travail scientifique réflexif « collaboratif »

Texte de référence : note du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 29 mai 2015

Nature du travail scientifique réflexif

Il est défini par la note citée en référence : chaque lauréat d'un concours bénéficiant d'un parcours⁹⁹⁹ adapté « ***doit produire un travail scientifique, de nature réflexive. Ce travail scientifique, de nature réflexive, repose sur une situation pédagogique ou éducative mise en œuvre en responsabilité et les pratiques professionnelles qui y sont liées. Chaque fois que possible, ce travail doit s'appuyer sur des projets collectifs innovants*** ».

Le travail scientifique réflexif s'ancre donc dans l'exercice de la responsabilité en école ou en établissement secondaire et concerne la pratique professionnelle au sens large (lien direct avec la classe ou dimension plus large du métier : travail en équipe, relation avec parents, partenariat, ...). Il mobilise un ensemble de savoirs d'action comme de savoirs théoriques et scientifiques, explicités par des références bibliographiques adaptées, pour identifier, analyser et interroger un problème rencontré sur le terrain, afin de dégager des perspectives d'amélioration des pratiques professionnelles.

Spécificités du TSR collaboratif

Le TSR collaboratif est réservé aux fonctionnaires stagiaires qui ont déjà réalisé un mémoire de master MEEF.

Le terme collaboratif caractérisant ce TSR renvoie à la volonté commune de plusieurs fonctionnaires stagiaires de toutes les disciplines (ou cycles) de réfléchir ensemble à une question professionnelle afin de la problématiser, d'en éclaircir les différentes facettes à l'aide des apports de la recherche, d'en éprouver par l'action les aspérités et les possibilités de mise en œuvre et d'en rendre compte de

manière coordonnée et articulée

Ce TSR donne donc l'opportunité aux fonctionnaires stagiaires d'inscrire leur action professionnelle dans une dimension plurielle par la coopération et la collaboration au sein d'une équipe de professionnels dans le cadre de la participation à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs¹.

Ce TSR s'appuie sur des expériences de classe, des observations in-situ et/ou des rencontres de professionnels.

Dans la mesure où les fonctionnaires stagiaires concernés ont déjà réalisé un mémoire de master MEEF, le TSR collaboratif favorise, chaque fois que possible, le réinvestissement des acquis méthodologiques et conceptuels du travail réalisé lors d'un mémoire préalable.

Compétences visées

Ce travail scientifique réflexif :

- contribue à construire l'identité professionnelle d'un enseignant capable de prendre une distance critique avec ses pratiques ;
- contribue à développer des compétences réflexives et métacognitives sur l'exercice du métier ;
- contribue à développer des compétences collaboratives dans l'exercice du métier ;
- s'inscrit dans une démarche d'évaluation, de projet et d'innovation propre à assurer un développement des compétences professionnelles ;
- s'appuie sur une recherche bibliographique scientifique.

Objets possibles de travail

La note du ministère relative aux parcours adaptés et rappelée en exergue de ce document demande de favoriser :

- *« la prise en compte des grands enjeux de la refondation de l'École et/ou la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques, la pédagogie à l'ère du numérique, l'innovation pédagogique, la pédagogie inversée, les apprentissages linguistiques, par exemple ;*

¹ Cf. à ce sujet le « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » qui précise, dans sa compétence n°10 « Coopérer au sein d'une équipe », les composantes suivantes : inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives ; collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation ; participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs.

- *le renforcement des compétences par rapport à de nouveaux contextes d'exercice du métier ou par rapport à des priorités académiques : autres cycles, éducation prioritaire, climat scolaire, coéducation et relations aux familles, laïcité. »*

Les objets possibles de travail concernent donc des thématiques transversales à toutes les disciplines (autres exemples possibles : interdisciplinarité, évaluation, accompagnement personnel, apprentissage, gestion du groupe classe, autorité, sanctions, continuité école/collège et collège/lycée, travail avec des partenaires, connaissance des publics particuliers, etc.).

Méthode de travail attendue

Une fois la constitution de groupes de 3 ou 4 fonctionnaires stagiaires souhaitant travailler sur une même thématique réalisée, le travail scientifique réflexif s'organise a priori autour de quatre parties :

- 1- identification, description et explicitation, à partir d'une revue succincte de la littérature, de la situation rencontrée au sein de l'environnement de travail et choisie de façon collective (se garder dans cette partie de laisser une trop large place aux dimensions descriptive et narrative et privilégier plutôt les raisons du choix et le questionnement initial du groupe) ;
- 2- élaboration d'une problématique permettant de bien cerner la question professionnelle que la situation choisie permet de poser ;
- 3- recueil d'informations et de données sur les divers terrains concernés ;
- 4- analyse et bilan réflexif dans la perspective du développement des compétences professionnelles en lien avec le référentiel.

Ce sont donc tant les capacités réflexives et collaboratives que la qualité du travail scientifique qui sont attendues.

Cadrage de la production attendue

Les modes possibles de restitution formelle du travail réalisé se différencient d'un écrit long de type « mémoire ». Les fonctionnaires stagiaires pourront réaliser un *poster* du type d'une communication en colloque, produire un diaporama, utiliser d'autres formes logicielles de présentation (mur virtuel, *Prezi*, etc.) ou tout autre support permettant de rendre compte de façon originale du travail réalisé.

Ces productions permettent de mettre en évidence les différentes parties énumérées dans le paragraphe « méthode de travail attendue » et la contribution de chacun des FTSG du groupe.

Accompagnement

Les étudiants bénéficient d'un accompagnement collectif au sein d'une UE par semestre pour un total annuel de 48 heures pendant lesquelles ils collaborent à la production attendue pour

l'évaluation de l'UE.

Calendrier

Le calendrier annuel du travail scientifique réflexif se calque sur celui des UE mémoires des masters MEEF.

Évaluation

À la fin du premier semestre, un document d'environ quatre pages est produit et donne lieu à évaluation. Il précise les différentes caractéristiques de la production envisagée (questionnement références bibliographiques, problématisation, actions envisagées) et indique clairement l'apport de chacun dans ce travail collectif.

À la fin du second semestre, Le TSR collaboratif donne lieu à soutenance devant un jury et les autres fonctionnaires stagiaires, sous la forme d'une présentation orale de 15 à 20 minutes. Cette présentation est suivie d'une phase de questionnement de 15 minutes. L'évaluation prend en compte le document produit et la prestation orale. Cette dernière doit permettre d'identifier la part de chacun dans l'organisation et la répartition du travail.

Un document spécifique, disponible avant fin septembre, précisera les critères de ces deux évaluations.

En cas de note inférieure à 10/20 lors de l'évaluation du second semestre, le document de la page suivante est à renseigner afin d'éclairer le jury de master sur les raisons de cette notation.

Travail scientifique réflexif « collaboratif » - S4

PV à remplir par l'évaluateur en cas de note inférieure à 10/20

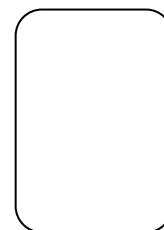
Nom et prénom de l'étudiant :

Parcours :

UFR d'inscription :

Date de l'évaluation :

Nom-s du ou des formateurs :



20

En cas de note inférieure à 10, merci d'éclairer le jury de master sur les raisons de cette notation :

Signature du ou des formateurs